

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2016

---

TRANSPARENCE, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET MODERNISATION DE LA VIE  
ÉCONOMIQUE - (N° 3939)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL24

présenté par

M. de Courson, Mme Sage, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

-----

### ARTICLE 13

Au début de l'alinéa 33, insérer les mots :

« Aux fins d'une plus grande transparence et intégrité des échanges et d'une plus grande équité d'accès aux décideurs publics, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rappeler les objectifs auxquels doit répondre l'encadrement des échanges entre représentants d'intérêts et décideurs publics : garantir l'équité d'accès aux décideurs publics, l'intégrité des échanges et la traçabilité de la décision publique.